

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA FFTIR JEAN-RICHARD GERMONT



DEPUIS DE LONGS MOIS, UNE RUMEUR PERSISTANTE PRÉTEND QUE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR SOUHAITE RÉCUPÉRER L'AIRSOFT POUR EN FAIRE UN OUTIL DE PROMOTION ET D'INITIATION À DESTINATION DES PLUS JEUNES. LE PLUS SIMPLE ÉTAIT D'ALLER POSER LA QUESTION AU PRÉSIDENT DE LA FFTIR, JEAN-RICHARD GERMONT...

de remplacement éventuel. Ces armes utilisant des billes bio – armes pour lesquelles nous devrions trouver un nouveau nom pour éviter toute confusion avec vos airsoft guns - vont nous permettre de sortir de nos stands de tir pour aller à la rencontre des gens. Nous avons déjà des stands pliables, démontables, permettant l'utilisation de ces armes sans risque de ricochet. Le choix de recourir à des armes de 7ème catégorie nous permettra de faire tirer des mineurs, au sein de nos structures, ce que nous n'aurions pas le droit de faire avec des airsoft guns. »

Un seul domaine commun : le tir sportif de vitesse

« Nous ne courons pas après les airsofteurs. Nous ne nous mettons pas en concurrence avec cette activité, sur laquelle je ne porte aucun jugement, mais qui ne correspond pas à la vocation de « mission de service public » de la Fédération Française de Tir.

Le seul domaine qui puisse nous rapprocher est le tir sportif de vitesse. En effet, l'I.A.P.S. (International Airsoft Practical Shooting) est affilié à l'I.P.S.C. (International Practical Shooting Confederation) dont la Fédération Française de Tir est membre. Nous avons ainsi délégué pour organiser des compétitions dans ces deux domaines. Là encore, l'usage d'armes de 7ème catégorie, et non pas de répliques airsoft, nous permettra de faire participer les mineurs ayant une licence fédérale. Chapeauter l'I.A.P.S., cela veut aussi dire assurer sa promotion. En contrepartie, nous demanderons à chacun de respecter l'esprit sport de compétition qui fait partie de nos valeurs. Nous invitons les personnes intéressées par cette discipline à nous rejoindre, afin de profiter de nos structures, mais ceci reste un conseil. Nous n'interdirons rien à ceux qui ne souhaiteront pas nous rejoindre. »

Un rendez-vous est pris pour le jeudi 28 mai dernier, au siège de cette fédération, 38 rue Brunel à Paris 17ème. Jean-Richard Germont nous y accueille pour un entretien informel qui va durer plus d'une heure. Aucune question ne sera éludée, le président de la FFTir apportant toujours à celles-ci des réponses franches et précises.

« Je me pose la question depuis plusieurs mois... Mon petit fils m'a fait découvrir le plaisir de tirer avec des répliques airsoft. Auparavant, je ne croyais pas qu'elles pouvaient être aussi précises à leurs distances normales d'utilisation ; je trouve leur mécanisme également génial. »

Le choix d'armes à bille de 7ème catégorie

« Nous ne toucherons pas à l'airsoft ni à certaines formes de sa pratique. Ce n'est pas notre vocation. Je pense que cette activité se rapproche dans certains cas plus du jeu de rôle, qui dépend du ministère de la Culture, que de notre pratique de tir sportif, qui relève du ministère de la Santé et des Sports.



Nous avons donc choisi de nous placer hors de l'airsoft, dans la catégorie des armes de 7ème catégorie alinéa 2 ; c'est-à-dire, des armes à air comprimé de plus de 2 Joules et de moins de 10 Joules. Comme un jour ou l'autre l'usage du plomb risque d'être interdit, les billes en plastique de 6 mm apparaissent comme une bonne solution

En quête d'un matériel adapté

« Nous avançons à pas de géant... mais à la vitesse d'une fédération ! », souligne Jean-Richard Germont. « Je suis sur un appel d'offres pour obtenir du matériel qui nous convienne, à savoir des armes à répétition fiables, précises, d'une puissance supérieure à 2 Joules et qui ne soient pas typées militaria. L'arme à gaz à répétition est notre chance de demain, mais à condition qu'elle soit précise. Dans le domaine du tir sportif, le geste précis doit être récompensé ! Certes, on ne peut pas nier la part des armes et du tir dans l'histoire de nos civilisations. Mais il faut que le tir soit lié à une éthique de la connaissance de soi ou à une démarche culturelle. La maîtrise de soi est, chez nous aussi, plus importante que l'arme utilisée. »

La Fédération Française de Tir ne souhaite donc absolument pas régenter la pratique de l'airsoft. Reste que le développement d'une nouvelle génération d'armes de 7ème catégorie (2 à 10 Joules), utilisant des billes de 6 mm, doit appeler chacun à une extrême vigilance. Le passage au chrony de toutes les supposées répliques d'airsoft, en début de journée, va devoir devenir systématique !

Jacques Maraval